

4 décembre 1975

CONFIDENTIEL

Nomination de M. Hans Müller, 1921, comme ambassadeur à Hanoi et fermeture de l'ambassade de Suisse à Saïgon

Département politique. Proposition du 25 novembre 1975 (annexe)
Département des finances et des douanes. Co-rapport du 2 décembre 1975 (adhésion)
Département de l'économie publique. Co-rapport du 3 décembre 1975 (adhésion)

Conformément à la proposition, il est

d é c i d é :

1. M. Hans Müller, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse en République démocratique du Viêt-Nam, avec résidence à Hanoi. A cette occasion, M. Müller est promu au rang de chef de mission en 1ère classe de traitement, échelon a. Ces mesures qui entreront en vigueur le jour de son départ pour assumer ces fonctions, portent son traitement annuel de base à fr. 62'800.--;
2. L'ambassade de Suisse à Saïgon sera définitivement fermée à la date que le département politique fixera.
3. Le département politique est chargé:
 - a. de solliciter l'agrément du gouvernement intéressé, concernant le chiffre 1 ci-dessus;
 - b. d'annoncer cette nomination après avoir obtenu l'agrément;
 - c. de prendre les mesures pratiques concernant le chiffre 2 ci-dessus et de publier la décision de fermeture;
 - d. de communiquer à la Chancellerie fédérale la date à laquelle les lettres de créance pourront être établies.

Conformément aux usages internationaux, la demande d'agrément doit demeurer secrète.

Le département politique se chargera de la publication de cette décision en temps utile.

Extrait du procès-verbal:

- EPD	15	pour exécution
- FZD	14	(FV 9, PA 5) pour connaissance
- EVD	3	pour connaissance
- EFK	2	" "
- FinDel	2	" "

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

SAMUCCI

a.161.1 Vietnam (Nord)
 a.161.1 Vietnam (Sud)
 a.161.6 Vietnam (Sud) - BUR/sa 3003 Berne, le 25 novembre 1975
 a.211

Distribuée

A u C o n s e i l f é d é r a l

SECRETE

- Nomination de M. Hans MÜLLER, 1921,
 comme Ambassadeur à Hanoï;
- Fermeture de l'Ambassade de Suisse
 à Saïgon;

I

La chute du régime du Président Thieu à la fin d'avril 1975 et l'avènement du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viêt-Nam a eu pour conséquence de paralyser toute activité des représentations étrangères à Saïgon, dont celle de notre Ambassade dirigée par un Chargé d'affaires ad interim. La décision prise par notre pays et le GRP d'échanger des représentants diplomatiques au niveau d'ambassadeur, publiée le 26 juin 1975, laissait espérer que nos relations avec le nouveau régime de la République du Viêt-Nam se normaliseraient à brève échéance.

Depuis lors, nos informations nous ont permis de vérifier qu'aucune activité consulaire ou diplomatique étrangère n'est encore admise sur le territoire du Viêt-Nam du Sud à partir de Saïgon. Aussi, ni l'URSS, ni la Chine, ni d'autres pays n'y ont de personnel diplomatique accrédité et résidant à Saïgon. Les communications télégraphiques en code et la transmission directe du courrier diplomatique

- 2 -

Berne - Saïgon et vice versa sont interrompues.

Nos agents restés sur place depuis les événements d'avril sont considérés comme des résidents étrangers bénéficiant de la protection des autorités locales. Les démarches entreprises tant à Paris qu'à Hanoï et à Saïgon pour obtenir les visas de retour à Saïgon en faveur des épouses de nos agents, dont ils sont séparés depuis le printemps dernier, sont demeurées sans réponse. Entre-temps, nous avons rappelé à Berne notre Chargé d'affaires a.i. Un seul agent de carrière se trouve encore dans l'ancienne capitale du Sud-Viêt-Nam. Il y reste très peu de Suisses.

Les informations qui nous sont parvenues du Viêt-Nam démontrent que Hanoï est déjà aujourd'hui de facto la capitale de tout le Viêt-Nam, tout au moins en ce qui concerne les affaires intérieures. A propos des relations avec l'extérieur, Hanoï paraît laisser encore un semblant d'indépendance au GRP et à ses représentants à l'étranger, tout en se réservant l'ultime et définitive décision. Il est significatif à cet égard de constater que tout l'appareil administratif de la République du Viêt-Nam fonctionne sous la tutelle de responsables déplacés de Hanoï à Saïgon.

Ainsi que cela nous a été communiqué par deux représentants du GRP ces derniers jours et confirmé par les nouvelles d'agences, des élections générales auraient lieu prochainement au Viêt-Nam pour désigner une assemblée nationale constituante qui aurait pour mission de voter les institutions et la Constitution du Viêt-Nam réunifié-

Entre-temps, les consultations politiques pour la réunification ont commencé à Saïgon. Le désir manifesté, à l'époque, par le GRP de normaliser ses relations diplomatiques avec le reste du monde, et aussi avec notre pays, n'aura constitué en définitive qu'un vaste exercice de propagande destiné à donner pour un temps l'illusion du maintien d'un Etat sud-vietnamien indépendant alors que tout portait à croire que la marge d'indépendance dont jouissait effectivement le GRP était plus apparente que réelle. Une telle fiction d'Etat, entretenue par la République démocratique du Viêt-Nam, ne pouvait pas

- 3 -

faire oublier que l'objectif de Hanoï demeurerait, à plus ou moins longue échéance, la réunification du Viêt-Nam. L'entrave mise à l'établissement de représentations étrangères à Saïgon le confirme.

Notre représentation à Saïgon n'étant plus en mesure de fonctionner depuis la chute du régime Thieu, la défense de nos intérêts en République du Viêt-Nam (Sud) implique la réorganisation de notre réseau diplomatique dans cette région qui tienne compte du nouvel équilibre des forces né en Indochine de la victoire de Hanoï sur le Sud Viêt-Nam. C'est ainsi qu'à l'instar de bien d'autres pays, nous estimons qu'il conviendrait d'accréditer au Viêt-Nam un chef de mission qui aurait sa résidence non plus dans un pays tiers, mais à Hanoï. En conséquence, la compétence juridictionnelle de notre ambassade à Hanoï s'étendrait sur tout le territoire du Viêt-Nam - de jure sur le Nord seulement, mais de facto sur le Sud aussi - et notre représentation à Saïgon pourrait être fermée immédiatement, sans qu'il en résulte d'inconvénients majeurs pour la défense de nos intérêts en République du Sud-Viêt-Nam. Vu les développements de ces derniers jours une accréditation à Saïgon, même si elle s'avérait possible, ne serait à notre avis non seulement inutile, mais pourrait avoir un effet contraire.

En raison de ces considérations, le Département politique propose au Conseil fédéral de nommer M. Hans Müller, actuellement Conseiller d'ambassade à Washington, Ambassadeur de Suisse en République démocratique du Viêt-Nam. M. Müller aurait sa résidence à Hanoï et succéderait dès lors à l'Ambassadeur François Châtelain (résidant à Colombo). Cette nomination comportera, dès le jour du départ pour Hanoï, la promotion en 1ère classe de traitement, échelon a. Son traitement annuel de base sera fixé au maximum de l'échelon a de cette classe.

M. Hans Müller, né en 1921 à Lucerne, est originaire de Küblis/GR. Entré en 1946 au service du Département politique, il sollicita un congé non payé de 1948 à 1950 pour continuer des études qu'il termina avec la licence ès sciences sociales de l'université de Lausanne. Affecté à Berne, il fut transféré tout d'abord en 1957 à Londres,

- 4 -

puis à notre ambassade à Budapest qu'il dirigea, dès 1961, en qualité de Chargé d'affaires ad interim. En 1963, attribué à la représentation suisse à Cologne, il y fut promu Conseiller d'ambassade en 1967. Dès 1968 Chef de la section des affaires culturelles à Berne, il fut transféré en 1970 à Washington en qualité de Conseiller d'ambassade, chargé du Service culturel et d'information.

II

Vu ce qui précède, le Département politique a l'honneur de

p r o p o s e r

- 1) M. Hans Müller, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse en République démocratique du Viêt-Nam, avec résidence à Hanoi. A cette occasion, M. Müller est promu au rang de Chef de mission en 1ère classe de traitement, échelon a. Ces mesures qui entreront en vigueur le jour de son départ pour assumer ces fonctions, portent son traitement annuel de base à fr. 62'800.--;
- 2) L'Ambassade de Suisse à Saïgon sera définitivement fermée à la date que le Département politique fixera.
- 3) Le Département politique est chargé:
 - a) de solliciter l'agrément du gouvernement intéressé, concernant le chiffre 1 ci-dessus;
 - b) d'annoncer cette nomination après avoir obtenu l'agrément;
 - c) de prendre les mesures pratiques concernant le chiffre 2 ci-dessus et de publier la décision de fermeture;
 - d) de communiquer à la Chancellerie fédérale la date à laquelle les lettres de créance pourront être établies.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Graber

Conformément aux usages internationaux, la demande d'agrément doit demeurer secrète.

Le Département politique se chargera de la publication de cette décision en temps utile.

Extrait du procès-verbal en 15 exemplaires au Département politique pour exécution et aux autres Départements pour information.

Conformément à la décision, il est

d é c i d é

Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat
Le Département politique est chargé de la publication de cette décision en temps utile.

et de la communication avec les
IA 5) pour connaissance
pour connaissance